

Techno Quality Line

Techno Démarrage moteurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit: Techno Démarrage moteurs, 300 ml

Techno AG numéro d'article: 00926 0 00026

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/
du mélange: Aide initiale pour les moteurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG
Butthollenring 31
4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 00
Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch
www.techno-ag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Freiestrasse 16
8032 Zürich
Tel. 145
Tel. 044 251 51 51
info@toxi.ch
www.toxi.ch

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Aerosol 1; H222
Skin Irrit. 2; H315
STOT SE 3; H336
Aquatic Chronic 2; H411

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Éléments d'étiquetage (CLP)



GHS02



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement: Danger

Date de la première édition: 26.11.2002
Date de la dernière révision: 19.12.2013

Version 2.0
Page 1/10

Techno Quality Line

Techno Démarrage moteurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Contient: Éther diéthylique, hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

Texte additionnel:

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Substance:

Mélanges:

N° CAS	Désignation	Teneur (% m/m)
N° EC	Classification (67/548/CEE)	
N° Index	Classification (1272/2008/CE)	
	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	25 - 50
927-510-4	F; R11, Xn; R65, Xi; R38, R67, N; R51/53	
	Flam. Liq. 2; H225, Asp. Tox. 1; H304, Skin Irrit. 2; H315, STOT SE 3; H336, Aquatic Chronic 2; H411	
60-29-7	Éther diéthylique	10 - 25
200-467-2	F+; R12, R19, Xn; R22, R66, R67	
603-022-00-4	Flam. Liq. 1; H224, Acute Tox. 4; H302, STOT SE 3; H336	
74-98-6	Propane	2.5 - 10
200-827-9	F+; R12	
601-003-00-5	Flam. Gas. 1; H220, Press. Gass; H280	
75-28-5	Isobutane	2.5 - 10
200-857-2	F+; R12	
601-004-00-0	Flam. Gas. 1; H220, Press. Gass; H280	

Date de la première édition: 26.11.2002

Date de la dernière révision: 19.12.2013

Version 2.0

Page 2/10

Techno Quality Line

Techno Démarrage moteurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Après inhalation:	Faire respirer de l'air frais, desserrer les vêtements et installer au calme. En cas des troubles respiratoire, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	Changer les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	Laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'irritation des yeux, consulter un médecin.
Après ingestion:	non applicable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié:	Extincteur à sec., mousse, dioxyde de carbone (CO ²), le brouillard d'eau.
Non appropriés d'extinction:	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. L'inhalation de produits de décomposition peuvent être dangereux pour la santé. L'accumulation de vapeurs dangereuses/toxiques possible en cas d'incendie/haute température.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité pour la lutte contre l'incendie:	En cas d'incendie porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel.
--	--

5.3.1. Autres informations

Mesures générales en cas d'incendies avec des produits chimiques. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Faire attention au retour d'arc. La forte pression de la vapeur peut entraîner des risques de désintégrations des récipients lors d'une augmentation de la température.

Techno Quality Line

Techno Démarrage moteurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Utiliser un équipement de protection. Enlever toutes les sources d'inflammation. Éviter le contact avec les yeux. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Évacuer aussitôt le personnel vers un lieu sûr. Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ni dans les canalisations. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kiesel gur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section: 7, 8, 11, 12 et 13

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Consignes pour une manipulation sans danger

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Voir un équipement de protection individuel é le point 8.

7.1.2. Préventions des incendies et des explosions

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Les vapeurs dégagées peuvent former un mélange explosif avec l'air environnant. Conserver à l'écart de la chaleur et de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Utiliser des matériaux conducteurs. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Classe d'explosion de poussière: Non applicable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine. **Attention:** Aérosol sous pression. Protéger des rayons du soleil direct et des températures supérieures à +50 °C. Même après utilisation ne pas ouvrir brutalement ou brûler. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Respecter les règles de stockage applicables aux aérosols!

Techno Quality Line

Techno Démarrage moteurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

7.2.2. Indications concernant le stockage en commun

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Classe de stockage (LGK): 2B, AÉROSOLS

Autres informations: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Identité de la substance		VLEP		Paramètres de contrôle	
N° CAS	Désignation	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	Facteur de dépassement	Base
60-29-7	Éther diéthylique	400	1.200	1 (I)	DFG; EU
	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes		1000	2 (II)	AGS
74-98-6	Propane	1.000	1.800	4 (II)	DFG
75-28-5	Isobutane	1.000	2.400	4 (II)	DFG

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures de protection techniques

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

8.2.2. Equipement de protection individuel

Protection respiratoire:

Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. Utiliser un filtre de AX, couleur distinctive brun, conforme à la norme EN 371. Disposer sur place d'un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant pour les cas d'urgence.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux solvants conforme à la norme EN 374.
Type de gants: caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle ou caoutchouc fluoré. Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection du corps et de la peau:

Vêtements de protection antistatiques et ignifuges. Choisir un vêtement de protection selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse présente sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Mesures usuelles et générales d'hygiène au travail. Ne pas inhaler l'aérosol. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Respecter le plan de protection de la peau. Nettoyer les vêtements séparément de les réutiliser.

Techno Quality Line

Techno Démarrage moteurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Conseils généraux:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ni dans les canalisations. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

	Valeur	Remarque
Forme	aérosol	
Couleur	incolore, limpide	
Odeur	caractéristique	
Point d'inflammation	env. -80 °C	Isobutane
Limites inférieure d'explosivité	1,40 Vol. %	Isobutane
Limites supérieure d'explosivité	8,3 Vol. %	Isobutane
Densité	0,707 g/cm ³	principe actif
Hydrosolubilité	partiellement ou pas soluble	
VOC:	622,5 g/l	
VOC:	100 %	
Solvants organiques	52,2 %	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimique stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
La forte pression de la vapeur peut entraîner des risques de désintégrations des récipients lors d'une augmentation de la température.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et flammèche.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

Techno Quality Line

Techno Démarrage moteurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:	L'accumulation de vapeurs dangereuses/toxiques possible en cas d'incendie/haute température
Décomposition thermique:	Aucune donnée disponible.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

N° CAS	Désignation	Méthode	Dose	Espèce
60-29-7	Éther diéthylique			
	oral	LD50	855 - 2352 mg/kg	rat
	inhalatoire (21 min)	LT50	465 - 620 ml/l	rat
	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes			
	oral	LD50	> 8 ml/kg	rat
	inhalatoire (4 h)	LC50	> 23,3 mg/l	rat
	dermique	LD50	> 4 ml/kg	rat

Corrosion/irritation cutanée:	Irriter la peau.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire:	Peut irriter les yeux.
Sensibilisation respiratoire/ cutanée:	Sensibilisation possible par inhalation et contact cutané.
Mutagénicité:	Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité:	Aucune donnée disponible.
Toxicité pour la reproduction:	Aucune donnée disponible.
Tératogénicité:	Aucune donnée disponible.
Autres informations:	Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.

Techno Quality Line

Techno Démarrage moteurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Désignation	Méthode	Dose	Espèce
60-29-7	Éther diéthylique			
	pour le poisson	LC50 (96 h)	> 10000 mg/l	
	pour la daphnie	EC50 (24 h)	165 mg/l	
	pour les bactéries	EC50 (15 min)	5600 mg/l	
	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes			
	pour le poisson	LL/EL/IL50	>1 - <= 10 mg/l	
	pour la daphnie	LL/EL/IL50	>1 - <= 10 mg/l	
	pour les algues	LL/EL/IL50	>10 - <= 100 mg/l	
	pour les bactéries	LL/EL/IL50	>10 - <= 100 mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Produit

Le nombre de déchets: 160504 * = Gaz en récipients à pression contenant des substances dangereuses
* = L'élimination est réglementée

Recommandation: Ne pas ouvrir violemment ni brûler une fois vide après l'utilisation
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Techno Quality Line

Techno Démarrage moteurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

13.2. Emballage

Le nombre de déchets: 150110 = emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Recommandation: Vider si possible entièrement avec précaution.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

14.1. ADR

No ONU: 1950
Désignation du produit: AÉROSOLS
Classe: 2
Groupe d'emballage: --
Code de classement: 5F
Étiquettes: 2.1
Quantité limitée: 1 L
Code de restriction concernant les tunnels: (D)
Dangereux pour l'environnement: Oui

14.2. RID

No ONU: 1950
Désignation du produit: AÉROSOLS
Classe: 2
Groupe d'emballage: --
Code de classement: 5F
Numéro d'identification du danger: 23
Étiquettes: 2.1
Quantité limitée: LQ2
Dangereux pour l'environnement: Oui

14.3. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section: 6, 7 et 8

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive (96/82/EC):

	Quantité 1	Quantité 2
Hautement inflammable	10 t	50 t
Dangereux environnemental	200 t	500 t
Produits de pétrole	2.500 t	25.000 t

Techno Quality Line

Techno Démarrage moteurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3:

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R19 Peut former des peroxydes explosifs.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R38 Irritant pour la peau.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Modification:

- Section 2
- Section 3
- Section 8.1